



HABILITATION ELECTRIQUE NF C 18 550

Opération d'ordre électrique sur véhicule électrique ou hybride Indices B1L, B1VL, B2L, B2VL, BCL, BEL Essai ou BRL

Personnes concernées

Prérequis :

Avoir suivi un stage de préparation à l'habilitation électrique suivant la norme NF C 18-510 ou le stage d'acquisition des prérequis ou posséder les connaissances suffisantes pour éviter le danger électrique dans l'exercice de son activité.

Type de public :

Exécutant, encadrant réalisant des opérations d'ordre électrique sur véhicule électrique ou hybride en tant qu'exécutant, chargé de travaux, chargé de consignation, chargé d'intervention ou chargé d'essai

Objectifs :

- Assimiler et appliquer les procédures de sécurité lors de travaux d'ordre électrique sur un véhicule électrique ou hybride.
- Organiser et/ou réaliser des travaux, des interventions ou des essais sur un véhicule électrique ou hybride dans le respect de la norme NF C 18-550.
- Réaliser des consignation/déconsignation pour des travaux sur véhicule électrique ou hybride.
- Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux, interventions ou essais.

Pédagogie outils et moyens :

Méthodes pédagogiques

Alternance d'exposés, de présentations de matériel de sécurité et d'exercices de pratiques professionnelles sur véhicule électrique.

Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Véhicule électrique ou hybride, moyens de balisage et de consignation.

Équipement de protection individuelle (gants isolants, écran facial..).

Moyens humains

Formateur qualifié en habilitation électriques maîtrisant les opérations sur véhicule électrique et hybride.

Méthode d'évaluation :

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation, selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C18-550.

Sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire, un avis préparatoire à l'habilitation du personnel visé par le formateur est transmis à l'employeur, en vue de la remise d'un titre d'habilitation au personnel.

Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans.

Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Programme détaillé

- Le risque électrique
- Les textes réglementaires et la norme NF C 18-550
- Les mesures de prévention



- Les zones d'environnement
- Les niveaux d'habilitation
- Les différents travaux sur véhicule électrique ou hybride
- Les prescriptions d'exécution des travaux
- Le rôle des acteurs
- Les limites du chargé de consignation
- Les fonctions du matériel électrique
- Les équipements de protection collective et individuelle
- Les opérations de consignation
- Les domaines d'intervention et d'essai
- Les opérations sur les batteries
- Les risques liés aux opérations sur batteries
- Les documents applicables
- La conduite à tenir en cas d'accident
- La conduite à tenir en cas d'incendie

Pratique

Mise en application des connaissances lors de jeu de rôle

Pratiques professionnelles réalisées sur un véhicule électrique ou hybride.

Cette formation est conforme à la norme NF C18-550.

Un recueil de prescriptions de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire.

MODALITÉS

Durée : 2 jours